

Nos honoraires

Vente

Type de mandat: **Tous types de mandat**

GESTION LOCATIVE :

de 5 à 9 % HT des sommes encaissées, suivant prestations.

TRANSACTIONS :à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation inverse sur le mandat)

de 10 000 à 49 999 euro; forfait de 5 000 euro;

de 50 000 à 99 999 euro; 10% avec un minimum de 8 000 euro;

de 100 000 à 199 999 euro;9 %

de 200 000 à 299 999 euro;8 %

de 300 000 à 399 999 euro;7 %

plus de 400 000 euro;6 %

toutes sommes exprimées TTC .

LOCATIONS(vides ou meublés)

à la charge du bailleur 11 euro; du m2 TTC

à la charge du locataire 11 euro; du m2 TTC soit

(8 euro; pour visite, état des lieux, rédaction bail et constitution dossier + 3 euro; du m2 pour état des lieux.)

Décret n° 2014-890 sur le plafonnement des honoraires de location.

-

LOCATION SAISONNIERE

de 10 à 30 % selon le prix de la semaine à la charge

du locataire (inclus dans le loyer exposé)

AVIS DE VALEUR(vente ou location)

250 euro; TTC

BAUX COMMERCIAUX

18 % TTC du loyer annuel HT à la charge du preneur.

BAUX PROFESSIONNELS

15 % du loyer annuel HT à la charge du preneur .

- Prix de vente
- Valeur
- < 1 €
- 1 %

Vente

Type de mandat: **Tous types de mandat**

GESTION LOCATIVE :

de 5 à 9 % HT des sommes encaissées, suivant
prestations.

TRANSACTIONS : Soit à la charge de l'acquéreur soit à la charge du vendeur (suivant mandat)

de 10 000 à 49 999 euro; forfait de 5 000 euro;
de 50 000 à 99 999 euro; 10% avec un minimum de 8 000 euro;
de 100 000 à 199 999 euro; 9 %
de 200 000 à 299 999 euro; 8 %
de 300 000 à 399 999 euro; 7 %
plus de 400 000 euro; 6 %
toutes sommes exprimées TTC .

LOCATIONS(vides ou meublés)

à la charge du bailleur 11 euro; du m2 TTC

à la charge du locataire 11 euro; du m2 TTC soit

(8 euro; pour visite, état des lieux, rédaction bail et constitution dossier + 3 euro; du m2 pour état des lieux.)

Décret n° 2014-890 sur le plafonnement des honoraires de location.

-

LOCATION SAISONNIERE

de 10 à 30 % selon le prix de la semaine à la charge
du locataire (inclus dans le loyer exposé)

AVIS DE VALEUR(vente ou location)

250 euro; TTC

BAUX COMMERCIAUX

18 % TTC du loyer annuel HT à la charge du preneur.

BAUX PROFESSIONNELS

15 % du loyer annuel HT à la charge du preneur .